

Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2008

du 17 décembre 2007

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 22 août 2007¹,
arrête:*

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 278 100 000 francs de revenus,
 - 30 500 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 247 600 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 2 115 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 4 décembre 2007

Le président: Christoffel Brändli

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 17 décembre 2007

Le président: André Bugnon

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ Non publié dans la FF.

Arrêté fédéral V <bd> concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2008

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.02.2008
Date	
Data	
Seite	1191-1192
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 463

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.